



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 3 octobre 2016, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

CONSULTATION PUBLIQUE

Point 5.4. Demande de dérogation mineure sur la hauteur d'une clôture projetée, lot 3 389 328 (4447, rue de la Promenade, propriété de Mme Diane Tremblay)

Point 5.5. Adoption du second projet de Règlement 2016-620 visant à modifier le Règlement de lotissement 97-368 afin d'établir des normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain utilisé à des fins publiques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-157 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 03.

Sont présents : Christian Richard, maire
Jérôme Pagé, conseiller
Stéphanie Bergeron, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Line Boisvert, conseillère
Monic Pichette, conseillère

Est absent : Yvon Laviolette, conseiller

5 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2016
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation d'appel de candidatures concernant le poste d'employé du centre communautaire et de responsable de la patinoire
- 3.2 Autorisation d'achat d'arbres et arbustes pour la bande tampon
- 3.3 Autorisation de signature d'un contrat de location d'un photocopieur
- 3.4 Adoption d'une résolution concernant l'élaboration d'un plan de développement pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- 3.5 Renouvellement du contrat des téléavertisseurs
- 3.6 Octroi du contrat de déneigement des bornes fontaines, du chemin d'accès au garage, du chemin d'accès aux puits municipaux et du chemin d'accès à la réserve
- 3.7 Autorisation d'inscription à des formations pour deux employés municipaux
- 3.8 Dépôt d'une demande de subvention au fonds culturels





4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2016
- 5.2 Demande de permis de construction pour la reconstruction d'un balcon sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 631 677 (3914, chemin de Tilly, propriété de M. Mathieu Bélanger)
- 5.3 Demande de permis de lotissement pour le remplacement de deux lots situés dans un arrondissement patrimonial en vue de modifier leurs limites latérales, lots 3 389 355 et 3 389 356 (4446 et 4444, rue de la Promenade, propriétés respectives de M. Paul L'espérance et M. Émilien Houde)
- 5.4 Demande de dérogation mineure sur la hauteur d'une clôture projetée, lot 3 389 328 (4447, rue de la Promenade, propriété de Mme Diane Tremblay)
- 5.5 Adoption du second projet de Règlement 2016-620 visant à modifier le règlement de lotissement 97-368 afin d'établir des normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain utilisé à des fins publiques
- 5.6 Amendement à la résolution 2016-103 concernant la recommandation de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (Les Entreprises Grégorien Inc.)

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2016

2016-158 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

2016-159 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Autorisation d'appel de candidatures concernant le poste d'employé du centre communautaire et de responsable de la patinoire





**2016-160 AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES CONCERNANT LE
POSTE D'EMPLOYÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE
RESPONSABLE DE LA PATINOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher des employés pour voir à la surveillance des activités au centre communautaire et à la surveillance de la patinoire;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à rédiger un appel de candidatures et à procéder à sa diffusion.

3.2 Autorisation d'achat d'arbres et arbustes pour la bande tampon

**2016-161 AUTORISATION D'ACHAT D'ARBRES ET ARBUSTES POUR LA
BANDE TAMPON**

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à passer une commande, d'un montant total de 814.94 \$ auprès de la société Québec Multiplants, afin de remplacer certains des arbres et arbustes de la bande tampon.

3.3 Autorisation de signature d'un contrat de location d'un photocopieur

**2016-162 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION
D'UN PHOTOCOPIEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite changer de fournisseur concernant la location d'un des photocopieurs;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de location avec la société TOSHIBA Solution d'affaires, lequel prévoit une location de 5 ans moyennant des paiements mensuels de 325,02 \$ par mois, plus un coût unitaire pour chaque copie effectuée;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre fin à l'entente avec l'ancien fournisseur moyennant la pénalité applicable, laquelle sera entièrement remboursée par TOSHIBA.

**3.4 Adoption d'une résolution concernant l'élaboration d'un plan de
développement pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

**2016-163 ADOPTION D'UNE RESOLUTION CONCERNANT L'ELABORATION
D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT POUR LA MUNICIPALITE DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite planifier son développement pour les années futures;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite qu'une démarche de planification se base, entre autres, sur les besoins des citoyens exprimés dans le cadre de moyens de consultation de la population;





- ATTENDU QUE cette démarche, échelonnée sur plusieurs mois, nécessite l'implication des acteurs-clés du développement de la municipalité (élus, administration, comités, organismes, citoyens);
- ATTENDU QUE ce comité doit être représentatif de tous les secteurs d'activités de la municipalité et être composé d'un échantillon représentatif de la population;
- ATTENDU QUE le plan de développement qui en résultera servira de guide pour la priorisation des projets futurs de la municipalité;
- ATTENDU QUE le comité désigné pour l'élaboration de ce plan de développement pourra bénéficier de l'accompagnement d'un agent de développement du CLD de Lotbinière (volet rural);

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

- QUE le mandat d'élaborer le plan de développement local de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly soit confié à Isabelle Rabouin;
- QUE le plan de développement sera valide pour une période de dix (10) ans;
- QUE Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, ou en son absence, M. Émile Brassard, conseiller ou M. Jérôme Pagé, conseiller, et Claudia Daigle, directrice générale, sur le comité spécifiquement pour la démarche de planification de la municipalité;
- QUE la Municipalité fasse appel au CLD de Lotbinière (volet rural) pour nous accompagner dans cette démarche à titre de chargé de projet;
- QU' un montant de trois mille dollars (3 000 \$) pour la réalisation de la démarche soit alloué.

3.5 Renouvellement du contrat des téléavertisseurs

2016-164 RENOUELEMENT DU CONTRAT DES TELEAVERTISSEURS

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

- QUE la Municipalité renouvelle avec la société le contrat de location de téléavertisseurs pour une durée de 36 mois auprès de la société Info Page. Le coût étant de 6.95\$ par mois par téléavertisseurs plus les taxes applicables, la municipalité ayant actuellement 20 téléavertisseurs en location. Le prix devant être majoré à tous les ans selon l'indice des prix à la consommation;
- QUE M. Martin Simon, directeur du service incendie soit autorisé à signer le contrat de renouvellement.

3.6 Octroi du contrat de déneigement des bornes fontaines, du chemin d'accès au garage, du chemin d'accès aux puits municipaux et du chemin d'accès à la réserve

2016-165 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BORNES FONTAINES, DU CHEMIN D'ACCÈS AU GARAGE, DU CHEMIN D'ACCÈS AUX PUIXS MUNICIPAUX ET DU CHEMIN D'ACCÈS À LA RÉSERVE

- ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation;
- ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 septembre à 14 h 01;
- ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue;





pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

- QUE le conseil municipal accorde le contrat à **Déneigement Dominique Bergeron** pour le déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux au coût de 6 900 \$, plus les taxes, pour trois ans;
- QUE le conseil municipal accorde le contrat à **Déneigement Dominique Bergeron** pour le déneigement du chemin d'accès à la réserve d'eau au coût de 2 700 \$, plus les taxes, pour trois ans;
- QUE le conseil municipal accorde le contrat à **Déneigement Dominique Bergeron** pour le déneigement des bornes d'incendie au tarif à l'heure de 70 \$, plus les taxes, pour trois ans. Le déneigement des bornes d'incendie se fera sur appel du représentant de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
- QUE le conseil municipal accorde le contrat à **Déneigement Dominique Bergeron** pour le déneigement du chemin d'accès au garage municipal au coût de 2 640 \$, plus les taxes, pour trois ans;

Le conseil municipal accepte les soumissions et autorise le paiement de la dépense.

3.7 Autorisation d'inscription à des formations pour deux employés municipaux

2016-166 AUTORISATION D'INSCRIPTION À DES FORMATIONS POUR DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

- QUE la Municipalité autorise Mme Lisandre Gagné, coordonnatrice des loisirs, à s'inscrire à une formation concernant les camps de jours moyennant la somme de 60,25 \$ plus les taxes applicables et M. Pascal Beaulieu, responsable de l'urbanisme, à s'inscrire à une formation concernant la rédaction de règlement municipaux au coût de 245 \$ plus les taxes applicables.

3.8 Dépôt d'une demande de subvention au fonds culturels

2016-167 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS CULTURELS

- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter un projet dans le cadre du fonds culturels en collaboration avec la Société du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

- QUE la directrice générale soit autorisée à remplir les formulaires requis afin de présenter un projet visant à promouvoir l'offre touristique de la Municipalité et à signer tous les documents requis à cet effet.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2016-168 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité





QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 7 664 à 7 723 inclusivement, pour un montant total de 238 328,34 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 9 132,79 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 19 976,95 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

5. URBANISME

5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2016

2016-169 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2016.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 Demande de permis de construction pour la reconstruction d'un balcon sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 631 677 (3914, chemin de Tilly, propriété de M. Mathieu Bélanger)

2016-170 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RECONSTRUCTION D'UN BALCON SUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, LOT 3 631 677 (3914, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. MATHIEU BÉLANGER)

Une demande de permis de construction pour la reconstruction d'un balcon sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAc 118 du Règlement de zonage 97-367 ;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car l'immeuble est situé à l'intérieur d'un arrondissement patrimonial et que le bâtiment principal a une valeur patrimoniale moyenne;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite reconstruire un balcon attenant à la façade arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE l'ancien balcon n'avait aucun cachet patrimonial et n'était pas sécuritaire;

ATTENDU QUE le nouveau balcon serait principalement en bois, mais que les barrotins seraient toutefois en aluminium;

ATTENDU QUE le nouveau balcon n'aurait pas de traitement architectural particulier (capuchon de poteau, ornements, marches ou contremarches sculptés, etc.);

ATTENDU QU' il est préférable de respecter la période de construction et le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE la plupart des balcons ou galeries des bâtiments d'intérêt patrimoniaux ont minimalement des capuchons de poteau lorsqu'ils sont en bois;





ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction pour la reconstruction d'un balcon sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial à condition que des capuchons soient ajoutés sur les poteaux du balcon;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction pour la reconstruction d'un balcon sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial à condition que des capuchons soient ajoutés sur les poteaux du balcon.

5.3 Demande de permis de lotissement pour le remplacement de deux lots situés dans un arrondissement patrimonial en vue de modifier leurs limites latérales, lots 3 389 355 et 3 389 356 (4446 et 4444, rue de la Promenade, propriétés respectives de M. Paul L'espérance et M. Émilien Houde)

2016-171 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX LOTS SITUÉS DANS UN ARRONDISSEMENT PATRIMONIAL EN VUE DE MODIFIER LEURS LIMITES LATÉRALES, LOTS 3 389 355 ET 3 389 356 (4446 ET 4444, RUE DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉS RESPECTIVES DE M. PAUL L'ESPÉRANCE ET M. ÉMILIEU HOUDE)

Demande de permis de lotissement pour le remplacement de deux lots situés dans un arrondissement patrimonial en vue de modifier leurs limites latérales a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE les propriétés visées sont situées dans le secteur de zone CAf 208 au Règlement de zonage 97-367;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car les lots 3 389 355 et 3 389 356 sont situés dans un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE le bâtiment principal situé sur le lot 3 389 355 est réputé avoir été construit en 1931, mais qu'il n'a pas de valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE la date de construction exacte du bâtiment principal situé sur le lot 3 389 356 est inconnue, mais qu'il est reconnu pour avoir une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE le but de la demande est de modifier les limites latérales des deux lots afin qu'elles concordent davantage avec l'occupation des lieux;

ATTENDU QUE cette modification permettra de protéger l'état visuel actuel des lieux et n'aura aucune incidence sur le secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de lotissement le remplacement des lots 3 389 355 et 3 389 356, situés dans un arrondissement patrimonial, en vue de modifier leurs limites latérales telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité





QUE le conseil municipal accepte la présente demande de permis de lotissement pour le remplacement des lots 3 389 355 et 3 389 356, situés dans un arrondissement patrimonial, en vue de modifier leurs limites latérales telle que présentée.

5.4 Demande de dérogation mineure sur la hauteur d'une clôture projetée, lot 3 389 328 (4447, rue de la Promenade, propriété de Mme Diane Tremblay)

2016-172 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE PROJETÉE, LOT 3 389 328 (4447, RUE DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉ DE MME DIANE TREMBLAY)

Une demande de dérogation mineure sur la hauteur d'une clôture projetée a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la présente demande vise à autoriser une clôture, située en cour avant secondaire en bordure de la route Marie-Victorin, à avoir une hauteur de 2,44 mètres;

ATTENDU QUE la clôture projetée serait implantée sur le lot 3 389 328 du Cadastre du Québec qui se situe dans le secteur de zone CAf 205 au Règlement de zonage 97-367;

ATTENDU QUE cette clôture serait implantée derrière des arbres et la végétation actuellement présente en bordure du fossé longeant la route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité, en son article 148, prescrit une hauteur maximale de 1,5 mètre pour les clôtures situées en cour avant secondaire, et ce, pour tous les secteurs de zone CAf;

ATTENDU QUE la route Marie-Victorin est une route particulièrement bruyante et est environ 1 mètre plus haut que le fond du terrain à cet endroit;

ATTENDU QUE dans cette situation l'impact acoustique d'une clôture de 1,5 mètre, dont la hauteur est mesurée à partir du fond du demandeur, serait négligeable;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure visant à permettre à une clôture projetée, située en cour avant secondaire, d'avoir une hauteur de 2,44 mètres à condition que la végétation (arbres, arbustes, etc.) en place soit conservée;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure visant à permettre à une clôture projetée, située en cour avant secondaire, d'avoir une hauteur de 2,44 mètres à condition que la végétation (arbres, arbustes, etc.) en place soit conservée.

5.5. Adoption du second projet de Règlement 2016-620 visant à modifier le Règlement de lotissement 97-368 afin d'établir des normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain utilisé à des fins publiques

2016-173 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2016-620 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 97-368 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES DE LOTISSEMENT DIFFÉRENTES LORSQU'IL S'AGIT D'UN TERRAIN UTILISÉ À DES FINS PUBLIQUES





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2016-620 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 97-368 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES DE LOTISSEMENT DIFFÉRENTES LORSQU'IL S'AGIT D'UN TERRAIN UTILISÉ À DES FINS PUBLIQUES

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de lotissement 97-368, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;
- ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 97-368 ne prévoit pas de normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain destiné à être utilisé à des fins publiques;
- ATTENDU QU' il y a lieu de remédier à cette situation;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire ainsi modifier l'article 9 du Règlement de lotissement 97-368;
- ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé à le faire en vertu du paragraphe 1 de l'alinéa 2 de l'article 115 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QU' un avis de motion annonçant qu'un règlement sera adopté, lors d'une séance ultérieure, par le conseil municipal afin de modifier le Règlement de lotissement 97-368 pour établir des normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain utilisé à des fins publiques et que cet avis dûment été donné par Émile Brassard, conseiller, lors la séance du conseil municipal du 1^{er} août 2016;
- ATTENDU QUE le premier projet de Règlement 2016-620 a dûment été adopté lors de la séance du 6 septembre 2016;
- ATTENDU QUE le projet de règlement 2016-620 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;
- ATTENDU QU' un avis de consultation publique est paru dans le *Trait d'union* en date du 16 septembre 2016;
- ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu le 3 octobre 2016;
- ATTENDU QUE ce second projet de Règlement 2016-620 a été remis aux conseillers au moins un jour avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement 2016-620 suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.





2. BUT DU RÈGLEMENT

Ajouter un alinéa à l'article 9 du Règlement de lotissement 97-368 afin d'exiger des normes de lotissement différentes lorsqu'il s'agit d'un terrain destiné à être utilisé à des fins publiques.

3. AJOUT D'UN ALINÉA À L'ARTICLE 9

L'article 9 du règlement de lotissement 97-368 est modifié de sorte à ajouter l'alinéa suivant :

« Tant que le lotissement n'est pas incompatible avec d'autres articles du présent règlement, les normes concernant les dimensions et superficies minimales ne s'appliquent pas aux terrains requis pour les usages suivants lorsqu'ils sont dédiés à être utilisés à des fins publiques :

- 1° Les lieux de cultes renfermant une chapelle de procession ou un monument (calvaire, croix de chemin, etc.)
- 2° L'ensemble des usages de la classe d'usage *Loisir extérieur léger* »

4. ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le Règlement de lotissement 97-368 et ses amendements.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le _____

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale

5.6 **Amendement à la résolution 2016-103 concernant la recommandation de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (Les Entreprises Grégorien Inc.)**

2016-174 **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-103 CONCERNANT LA RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (LES ENTREPRISES GRÉGORIEN INC.)**

Une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture a été transmise à la Municipalité par le mandataire de Les Entreprises Grégorien Inc.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation visait l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle, de la partie sud du lot 4 202 878 du Cadastre du Québec ayant une superficie de 1 283,9 m²;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà formulé une recommandation à ce sujet à la CPTAQ par sa résolution 2016-103 le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite l'amender pour ajouter le point suivant avant le dernier « ATTENDU QUE » :





« ATTENDU QU' il existe d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la Municipalité, hors de la zone agricole, et qui pourraient satisfaire une demande d'utilisation à des fins résidentiels »;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal amende la résolution 2016-103 afin d'y ajouter le point mentionné précédemment.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-175 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 26.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale



COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
Corporation des Aînés - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer pour la Maison des Aînés (septembre 2016)	288.20 \$	7664
Caron, Osaka - TDJ / aide-monitrice	500.00 \$	7665
Pineault, Joshua - TDJ / aide-moniteur	350.00 \$	7666
La Brasserie Labatt Ltée - commande de bières (centre communautaire)	120.35 \$	7667
Desjardins Sécurité financière - REER (août 2016)	9 257.24 \$	7668
Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) - cotisation syndicale (août 2016)	409.87 \$	7669
Beaudoin, Emmanuel - honoraires/entraîneur et arbitre	255.00 \$	7670
Néron, Marie-Ève - honoraires/entraîneur	80.00 \$	7671
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (octobre 2016)	1 414.99 \$	7672
Comité du marais de Saint-Antoine-de-Tilly - rés.: 2015-119 - demande de subvention: Comité du marais de Saint-Antoine-de-Tilly (projet de réaménagement au quai)	14 000.00 \$	7673
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
		PR
Hydro-Québec - puits/pompes	320.94 \$	1660
Hydro-Québec - puits	413.15 \$	1661
Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église	429.79 \$	1662
Hydro-Québec - station de pompage	163.61 \$	1663
Hydro-Québec - bibliothèque	197.57 \$	1664
Hydro-Québec - caserne	181.69 \$	1665
Hydro-Québec - pompe/égout	85.29 \$	1666
Hydro-Québec - quai	68.15 \$	1667
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	363.30 \$	1668
Hydro Québec - dégrilleur	109.31 \$	1669
Hydro-Québec - poste de pompage	145.82 \$	1670
Hydro-Québec - tennis	31.39 \$	1671
Hydro-Québec - calvaire	28.82 \$	1672
Vidéotron - local des fermières (édifice du 955 de l'Église)	32.66 \$	1673
Visa - Banque Laurentienne - frais de banque	6.00 \$	1674
Bell Mobilité - cellulaires	244.57 \$	1675
Hydro-Québec - station Des Jardins	66.63 \$	1676
Hydro-Québec - centre communautaire	523.74 \$	1677
Hydro Québec - garage municipal	118.40 \$	1678
Hydro-Québec - réservoir	1 414.93 \$	1679
Hydro-Québec - éclairage public	904.49 \$	1680
Hydro-Québec - enseigne	20.89 \$	1681
Télus - bibliothèque, mairie et internet	938.48 \$	1682
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	125.23 \$	1683
Vidéotron - caserne	100.90 \$	1684
Visa Desjardins:		
<i>Achats divers - eau, essence, batteries, achat terrain de jeu, achat de timbres, frais de poste (trait d'union), équipement (centre comm.), frais recherche registre foncier...</i>	2 097.04 \$	1685
COMPTES POUR SEPTEMBRE 2016		
ACS & Fils - poignée et pene dormant (centre communautaire)	286.29 \$	7674
Bernier, Gilles:		
<i>Rés.: 2016-05 - entretien ménager mairie, bibliothèque, édifice du 955 de l'Église (sept. 2016)</i>	1 006.03 \$	7675
Excavation St-Antoine 1985 inc.:		
<i>Bris aqueduc/rue des Jardins</i>	1 075.02 \$	7676
Burocom - service technique (vérifier imprimante, désinstaller microsoft, essential + installer Avast et Office 2016 sur un poste)	129.35 \$	7677
Canon Canada inc. - location de photocopieurs + frais copies supplémentaires	2 462.77 \$	7678
Centre d'escalade Délire inc. - renouvellement des voies (mur d'escalade)	777.64 \$	7679

<i>Page 2</i>		
Construction Desmas - déneigement patinoire 2015-2016	403.56 \$	7680
CWA - validation débi-mètres, changement tuyaux contrôle de vannes, vérification branchements sonde aux puits, ajustement de vannes	1 492.96 \$	7681
Les Éditions juridiques FD - renouvellement services mise à jour (officiers municipaux)	94.50 \$	7682
Les Entreprises Lévisiennes inc. - asphalte	733.08 \$	7683
Groupe Environnex - analyse de l'eau	255.47 \$	7684
Groupe Ferti - contrôle d'herbe à poux/puces	229.95 \$	7685
Financière Banque Nationale Inc. - remboursement intérêts	6 529.37 \$	7686
Genest, Danièle - frais de déplacement	72.15 \$	7687
Giroux et Lessard Ltée - construction d'un poste de pompage/rue des Jardins (paiement no. 4 - final)	23 491.03 \$	7688
Le Groupe Sports-Inter Plus - frisbee, ballons, balles, bandeaux, anneaux (centre comm.)	214.44 \$	7689
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	279.67 \$	7690
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (septembre 2016)	120.00 \$	7691
Larose:		
<i>Tampon, vadrouille - 57.03 \$</i>		
<i>Scellant, fini à plancher, décapant (selon entente, à être facturé à M. Pugh) - 516.63 \$</i>	573.66 \$	7692
Laroche, Diane - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour septembre 2016	17.91 \$	7693
Lavery Avocats - pour services professionnels / réf.: dossier Ghislain Daigle	345.16 \$	7694
Lavolette, Yvon - frais de déplacement	157.50 \$	7695
BuroPlus - divers (factures, trombones, mines, surligneurs, post-it, calendrier, étiquettes)	243.59 \$	7696
Maheu & Maheu - service de gestion parasitaire (centre communautaire)	884.90 \$	7697
Mécanique Marcel - divers travaux (camion voirie et usine de pompage)	2 475.51 \$	7698
Médias transcontinental S.E.N.C. - avis public - offre d'emploi	639.27 \$	7699
Médimage - électromagnétique, carte d'identité	150.78 \$	7700
Ministre des Finances (Sécurité publique) - pour services de la Sûreté du Qc (2e versement)	111 560.00 \$	7701
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	479.11 \$	7702
MRC de Lotbinière:		
<i>Inscriptions - rencontre des responsables locaux des questions famille-aînés - 20 \$</i>		
<i>Quote-part (administration générale) - 11 422.97 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 5 077.14 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 944.28 \$</i>		
<i>Quote-part (développement) - 9 679.03 \$</i>	31 143.42 \$	7703
Petite caisse - frais de poste	200.00 \$	7704
Nadeau, Johanne:		
<i>Rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (septembre 2016)</i>	300.00 \$	7705
Normand Côté entrepreneur électricien - changer lampe, ballast (centre communautaire)	518.23 \$	7706
OBV du Chêne - inscription journée découverte du territoire	25.00 \$	7707
Pelouses J. Therrien - entretien des terrains municipaux (5e versement - octobre 2016)	2 184.53 \$	7708
Les Produits Municipaux (QC) - pièces (entretien système)	5 492.65 \$	7709
Pugh, Robert Jr:		
<i>Rés.: 2015-155 - entretien du centre communautaire (septembre 2016)</i>	513.56 \$	7710
Québec Multiplants - arbustes (bande tampon)	814.94 \$	7711
Quincaillerie 2000 :		
<i>Enduit, manille goup. vissée, manche métal, brosse à goudron - 67.08 \$</i>		
<i>Rallonge, ampoules (centre) - 15.25 \$</i>	82.33 \$	7712
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.:		
<i>Enduit, chlore, manchon mousse, boulon, écrou, rondelle, maillon</i>	250.48 \$	7713
Gaudreau Environnement inc.:		
<i>Collecte matières résiduelles et récupérables (Côte de l'Église et ch. Terre-Rouge) - 172.69\$</i>		
<i>Collecte récupération, déchets, encombrants - 9 082.36 \$</i>	9 255.05 \$	7714
Richard, Christian - frais déplacement	178.64 \$	7715
Rousseau, Yves - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 septembre 2016)	35.00 \$	7716
		<i>Page 3</i>

